

samedi 23 juillet 2011

Bas-Rhin Lalaye

Lalaye

Statuts l'association foncière née duremembrement

le 23/07/2011 à 05:00 par Fréddy Dietrich

Après avoir vécu près d'un demi-siècle sans statut, l'Association foncière agricole et forestière, née du remembrement, a dû se plier aux nouvelles règles.

« Quand ça marche bien, pourquoi changer ? ». C'est en résumé ce qu'a voulu dire le président René Philippe en ouvrant la première assemblée générale de l'Association foncière agricole et forestière de Lalaye, suivie par une belle assistance, à la fin du mois dernier.

Cette association fut créée en 1972, par arrêté préfectoral, pour gérer les chemins du ban communal issus du remembrement forestier, voulu et réalisé à partir de 1967 par le maire Jean-Louis Guiot. Cette première sur le territoire national allait concerner une superficie de 756 hectares, pour la plupart boisés, sous forme de petites parcelles appartenant alors à 387 propriétaires différents, dont une bonne partie inconnus.

Un remembrement qui ne s'est pas fait sans douleur

Le résultat, qui n'allait pas de soi, car ce remembrement a suscité beaucoup de réticences à l'époque, chacun tenant à sa parcelle, ce fut la création de belles parcelles desservies par 63 km de chemins forestiers bien accessibles aux véhicules grumiers.

La valorisation du bois allait en dépendre à l'heure de la disparition de la traction animale et du métier de voiturier-débardeur. « Sans le maire de l'époque et son projet, ajoute René Philippe, les forêts de Lalaye sera les plus pauvres de la région ! »

Cependant aujourd'hui, « l'association foncière, régie jusqu'alors par le code rural, doit se plier aux nouvelles règles qu'imposent l'ordonnance de 2004 et le décret de 2006 », précise Thierry Froelicher, chargé par la communauté de communes du suivi de l'ensemble des associations foncières du canton de Villé.

Il a poursuivi en refaisant l'historique de cette belle aventure et en saluant le travail effectué jusqu'à ce jour par le comité désigné paritairement par la commune et la Chambre d'agriculture. Le bénévolat de ces personnes et la vigilance de son président ont permis un entretien à moindre frais, lequel est reconnu par tous.

le 23/07/2011 à 05:00 par Fréddy Dietrich